

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2022

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 21 septembre 2022 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Madame la conseillère
Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Serge Fillion
Steve Roy

SONT ABSENTS

Madame la conseillère
Monsieur le conseiller

Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-09-205

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-09-206

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2021 – RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2021 et du rapport du vérificateur préparés par Monsieur René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2022

2022-09-207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE lever la séance extraordinaire du 21 septembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
greffière-trésorière